

LA

MASCARADE

ABONNEMENTS

LYON

Un an. . . 8 fr.

Six mois. 4 fr.

LES ANNONCES
SONT REÇUESChez M. V. FOURNIER
14, rue Confort

JOURNAL POLITIQUE

POUR LES ABONNEMENTS

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

ABONNEMENTS

Départements

Un an. . . 10 fr.

Six mois. . . 5 fr.

Étranger

Un an. . . 12 fr.

BONIMENT

S'entendront-ils, ne s'entendront-ils pas ?

Tout est là, ne cherchez pas ailleurs, il n'y a rien autre en France. — Les plus graves préoccupations, les plus hautes sollicitudes, les intérêts les plus immédiats et les plus urgents disparaissent, s'effacent, s'évanouissent devant ce point d'interrogation anxieux : S'entendront-ils, ne s'entendront-ils pas ?

Quelques discussions sans importance réelle s'engagent à l'Assemblée, Mgr Dupanloup fait retentir dans le vide ses foudres de ferblanc, la Droite se collète avec un ministre, s'exerce aux tours de passe-passe et aux crocs-en-jambe parlementaires, mais tout cela n'est qu'une fumée et on revient vite aux sujets sérieux : — S'entendront-ils, ne s'entendront-ils pas ?

Dans le pays également, de la ville à la campagne, du bourg au hameau, de l'industrie à l'agriculture, de l'outil à la bêche, tout est en arrêt, suspendu, paralysé devant ce redoutable problème qui absorbe tout autre souci des affaires publiques et privées : — S'entendront-ils ne s'entendront-ils pas ?

On dit : Il y a cinquante mille prussiens en France qui promènent leurs bottes sur nos terres, empoisonnent notre air de leurs exhalaisons, souillent nos maisons de leur vermine....

— Que signifie une aussi misérable affaire et de quelles vètilles venez-vous nous entretenir, quand notre esprit est dominé par cette angoisse : — S'entendront-ils, ne s'entendront-ils pas ?

On dit : Les affaires de finance ne marchent pas pour le moment, et les impôts ne rentrent guère, — cent cinquante-trois millions et des centimes manquent au total sur les prévisions du budget ; — les impôts indirects ne rendent pas ce qu'on pensait, les sucres ont failli à leurs promesses, les droits de poste se sont es-

quvés déplorablement, la chicorée nous a réservé des déceptions pleines d'amertume et les allumettes ont laissé protester les espérances de M. Pouyer-Quertier.

Cent cinquante-trois millions en moins, cela fait un large trou, il faudrait songer à le combler, s'occuper sérieusement de réformes économiques plus solidement édifiées qui ne s'écroulent pas comme un château de cartes au souffle d'un enfant. — Si on tâtait un peu par exemple de l'impôt sur le revenu ?

— Réformes économiques, impôts sur le revenu, déficits, — que me chantez-vous là, alors que nous avons des rots d'inquiétude autrement pressants : — Ne s'entendront-ils pas ?

On dit : Notre réorganisation militaire laisse singulièrement à désirer. — Beaucoup de bons esprits, quantité de gens qui n'ont ni incendié les Tuileries ni massacré les otages, s'accordent à penser que sur plusieurs points la loi votée récemment est absurde, ce qui est démontré facilement par l'application et la mise en pratique. On trouve principalement que les engagements volontaires d'une année avec apport obligatoire d'une indemnité excessive, constituent un privilège monstrueux au profit des gens qui ont quinze cents francs dans leur gousset, à l'encontre de ceux qui ne les ont pas ; — que c'est tout simplement une autre forme de remplacement militaire non moins vexatoire que la première, et que dans ces conditions, le service obligatoire est une duperie et une mensonge....

Il serait bon dès lors de revoir la chose d'un peu près et de changer ça, sous peine de retomber dans l'arbitraire et les privilèges d'argent des vieilles lois de raclement, sous peine de rétablir ce principe odieux : L'impôt du sang est pour les pauvres....

— Service obligatoire, abais, privilèges, arbitraire, que nous importent ces billevesées, quand notre cerveau tourmenté se perd dans ces conjectures terribles : — S'entendront-ils, ne s'entendront-ils pas ?

On dit encore : Le besoin d'une loi définitive sur l'instruction primaire se fait sentir de jour en jour avec plus de force, avec une plus impérieuse nécessité.

Depuis des mois et des mois, grâce à l'obscurité des textes, grâce à l'échaffaudage des lois et des règlements, véritable tour de Babel où personne ne comprend goutte, la question des écoles est devenue un champ de bataille où les municipalités et les administrations centrales, les préfets et les maires se battent à coups d'arrêtés, de circulaires et de pourvois ; le tout sur le dos des instituteurs laïques aussi bien que congréganistes, qui dans la bagarre perdent leurs appointements, reçoivent des visites d'huissier et sont obligés de se nourrir de l'air du temps.

Cela est mauvais à tous les points de vue : d'abord pour les préfets et les maires qui se querellent au lieu de s'occuper des intérêts de leur département ou de leur ville, ensuite pour les instituteurs noirs ou blancs qu'on ne paie pas, — enfin pour les élèves qui se trouvent forcément mêlés à ces disputes, qui à l'âge du baba et des quatre règles, apprennent à se gourmer de coups de poing qui deviendront plus tard des coups de fusil....

Une bonne loi mettrait fin à ces dissensions nuisibles, à ces débats funestes, en définissant nettement la place de chacun ; il serait temps de faire cette loi.

— L'instruction publique ! pourquoi venir nous fatiguer d'une aussi mince affaire, quand nos oreilles attentives demandent à tous les échos : — S'entendront-ils, ne s'entendront-ils pas ?

On dit enfin : après les secousses terribles qu'il a éprouvées, après des désastres qui lui ont coûté le plus pur de son sang, le plus clair de son argent, le pays aurait besoin pour se rétablir de calme, de tranquillité et de repos. Il n'est pas d'usage de faire tapage auprès du lit d'un malade, de battre la caisse ou de sonner de la trompe dans sa chambre. Les législateurs de Versailles devraient avoir la prudence, le bon sens et le patriotisme de faire trêve à leurs ébats bruyants, à

leurs discordes et à leurs haines, pour ne point compromettre le rétablissement de cette convalescente encore faible et débile qui s'appelle la France.

— Patriotisme, bon sens, le pays, la France, vous vous moquez ! A quoi servent tous ces mots oiseux et ridicules, auprès de ces paroles éloquentes, de ces pensées sublimes : S'entendront-ils, ne s'entendront-ils pas ?

Esprits charitables, âmes compatissantes, vous tous dont le cœur s'ouvre aux misères humaines,

Ayez pitié d'un pauvre peuple de 36 millions d'habitants, d'une nation assez infortunée pour voir sa guérison arrêtée, ses efforts paralysés, sa sécurité menacée et son avenir compromis par les ergotages de trente bavards grotesques qui depuis deux mois n'ont produit que ces six mots fastidieux et ressésés sur tous les tons et sur toutes les gammes : — S'entendront-ils, ne s'entendront-ils pas ?

JACQUES BARBIER.

Bigarrures

Jules Simon l'a échappée belle.

Déjà les geas de la Droite le serraient à la gorge et M. Fournier lui demandait carrément : le portefeuille ou la vie ! quand l'ordre du jour Christophe est venu le tirer de ce mauvais pas.

Grâce à 420 voix contre 45, Jules Simon est sorti sain et sauf de ce guet-apens parlementaire, et Mgr Dupanloup a eu son béjaune.

Guet-apens, en effet, est le seul mot qui convienne au genre de procédés et aux manœuvres pratiquées par la Droite dans cette circonstance mémorable.

On discute loyalement : M. Jules Simon, à la faveur de son habileté servie d'ailleurs par une excellente cause, est sur le point de gagner son procès haut la main, on passe au vote, on fait circuler les urnes....

Pchitt ! La Droite disparaît !

On cherche partout : dans les couloirs, dans la galerie des Tombeaux, dans la cour du Maroc, à la buvette, sous les bancs et jusque

FOLLETON DE LA MASCARADE

ADOLPHE ET VIRGINIE

Scènes de la vie privée

LE LEVER.

Adolphe. — Quatre heures et dix, déjà ! Allons, je m'oublie. Vite, à bas du lit, ouf !

Virginie. — Grand Dieu, quel bruit vous faites, Adolphe !

Adolphe. — Mais, ma chère amie, je me lève.

Virginie. — Je l'en tends bien, je l'entends trop. Vous avez au moins des bottes de chasse ?

Adolphe. — Du tout, mes pantoufles, comme toujours.

Virginie. — Oui, des pantoufles à talons pour vous grandir. Ces talons font un tapage insupportable....

Adolphe. — Je les ferai couper.

Virginie. — Et puis cette bougie qui me crève les yeux.

Adolphe. — Vous ne voulez point cependant que je me casse le nez contre les meubles ?

Virginie. — Non, sans doute, cela les abîmerait. Seulement, vous devez comprendre combien il est désagréable....

Adolphe. — Puisque cette lumière vous fatigue, Virginie, j'achèterai une lanterne sourde.

Virginie. — C'est cela, dépêchez-vous de l'argent.

Adolphe. — Je l'emprunterai à un ami.

Virginie. — Encore mieux, des services à rendre. Tenez, laissez moi dormir.

Adolphe. — Volontiers, et je vous ferai remaqueler que ce n'est pas moi....

Virginie. — Pas vous ! Si vous n'aviez pas cette incroyable manie de vous lever au milieu de la nuit....

Adolphe. — Au milieu de la nuit, quatre heures du matin ! C'est l'heure où tous les hommes laborieux....

Virginie. — Oui, oui, je connais la phrase.

Adolphe. — Et vous pensez bien que lorsque depuis quarante ans je me lève à quatre heures du matin, ce n'est pas aujourd'hui....

Virginie. — Ne continuez pas, vous dis-je. Je sais cela par cœur.

Adolphe. — Du reste, vous qui avez des principes religieux, Virginie....

Virginie. — C'est bien heureux que vous le reconnaissiez.

Adolphe. — En ai-je jamais douté ?

Virginie. — Il ne manquerait plus que cela !

Adolphe. — Vous devriez savoir que le travail saute l'homme.

Virginie. — Quand on fait œuvre de Dieu, sans doute, mais quand on fait œuvre de diable....

Adolphe. — Oseriez-vous m'accuser, Virginie....

Virginie. — Mais laissez-moi donc dormir !

Adolphe. — Je ne demande pas mieux. Et si vous ne provoquez pas vous-même....

Virginie. — Allons, bien, voilà que je provoque maintenant. Bientôt, ce sera moi qui me serai levée à quatre heures du matin, qui aurai fait résonner le parquet sous le talon de mes bottes....

Adolphe. — Des pantoufles, Virginie !

Virginie. — Qui aurai aveuglé tout le monde avec mes lumières et mes éclairages.

Adolphe. — Une simple bougie, Virginie !

Virginie. — Qui aurai dérangé le sommeil de toute une maison....

Adolphe. — Vous seule, vous vous plaignez, Virginie !

Virginie. — Et vous vous rebiffiez quand je vous accuse de faire œuvre de démon ! Quand ce ne serait que d'avoir conservé obstinément cet emploi mal appris qui s'était permis de manquer de respect à M. le curé....

Adolphe. — Voyons, voyons, ne revenons pas là-dessus ; puisque l'affaire est arrangée.

Virginie. — Un saint homme,...

Adolphe. — J'en conviens.

Virginie. — Un vieillard vénérable.

Adolphe. — Je ne dis pas non.

Virginie. — Le représentant de Dieu.

Adolphe. — Je n'y contredis point.

Virginie. — Une victime innocente.

Adolphe. — Sans doute.

Virginie. — Que vous perdez-écoutez !

Adolphe. — Ah, permettez, je vous arrête là.

Et j'entends que vous me prouviez....

Virginie. — Mais, voilà une heure que je vous supplie de me laisser dormir.

Adolphe. — Ah, c'est trop fort ! Lorsque depuis une heure vous ne cessez de m'interpeller....

si bien que j'en ai eu le temps d'enfiler ni ma robe de chambre, ni mon pantalon à pied que je ne trouve pas.

Virginie. — Vous êtes tellement désordre !

Adolphe. — I a voici sous une de vos robes.

Virginie. — Quelle singulière idée de l'avoir mis là ?

Adolphe. — N'est-ce pas votre robe plutôt....

Virginie. — Regardez, voici le jour, et j'en aurai pas dormi de toute la matinée, et j'en aurai passé une nuit blanche, et j'en aurai une migraine affreuse.

Il vaut bien la peine vraiment de vous lever à quatre heures pour ce beau résultat. Tourmenter une pauvre femme !

Adolphe. — Pensez-vous, saperlotte, que je

dans le bassin de Neptune : vains efforts, investigations superflues...

Plus de Droite ! La Droite s'est dérobée, dissipée, évanouie...

Voyant la bataille perdue, la Droite a fait une bonne farce, elle s'est abstenue, elle a fait rater le vote.

Et le lendemain, M. Fourrier, avec cet aplomb, cette effronterie plutôt, qui caractérisent certains individus, ose dire à la tribune : « Le vote d'hier est significatif : le ministre sait maintenant ce qu'il a à faire. »

Malheureusement, cette invitation à la valse n'a pas été entendue, et l'unique signification du vote interprétée par ces honorables farceurs, c'est que M. Dupanloup et ses collègues ont agi comme ces gamins qui sur le point d'être pris à la tape ou au jeu des barres, s'écrient subitement : Je ne joue plus !

Cela peut se passer à des écoliers qui n'ont pas encore atteint l'âge de discernement, mais pour les députés de la Droite dont la plupart sont sexagénaires, il nous semble que c'est un peu tard pour faire métier de polissons.

Tous les Français sont censés connaître la loi !

Telle est la maxime inscrite pompeusement en tête de nos cinq Codes.

Il est reconnu depuis longtemps que c'est là une mauvaise plaisanterie, attendu que l'existence d'un homme seul, atteint-il l'âge avancé de M. Benoist-d'Azy, ne suffirait pas, non seulement à apprendre, mais simplement à lire la quantité inouïable de lois et de règlements dont nous ont gratifiés, nous gratifient et nous gratifieront nos intatigables législateurs.

Mais, s'il est matériellement impossible que tous les Français connaissent la loi, quelques uns cependant devraient la connaître mieux que d'autres, — ceux notamment qui ont pour mandat, pour mission, pour profession de fabriquer ces mêmes lois, de veiller à leur application et de les faire respecter.

Si quelqu'un, en un mot, doit connaître la loi, c'est un ministre plutôt qu'un décorateur.

Or, il arrive ceci dans notre singulier pays, c'est que les ministres sont précisément les gens qui font montre de la plus profonde inexpérience, de l'ignorance la plus crasse en ces matières de légalité et de jurisprudence.

Témoin le ministre de Goulard destiné à étonner le monde par la grandeur de ses balourdises ;

Témoin l'incident Castel-Sarrasin dans lequel le dit ministre, assisté, appuyé et soutenu par plus de trois cents juristes de son acabit, a déclaré hautement devant la magistrature étonnée, devant les clercs d'huissiers stupéfaits, que le pourvoi au Conseil d'Etat était suspensif !

Il est vrai que dans l'affaire il s'agissait de faire profiter de cette faculté suspensive des instituteurs congréganistes — ce qui a levé toute difficulté de droit.

Précédemment la municipalité lyonnaise, ayant voulu user de ce même moyen dans la question des écoles — mais contre les congréganistes cette fois, le ministre avait répondu hardiment : — Non le pourvoi au Conseil d'Etat n'est pas suspensif !

De telle sorte, font remarquer spirituellement nos confrères de la France Républicaine que la loi est ainsi conçue :

— Pour les congréganistes le pourvoi au Conseil d'Etat est suspensif.

— Contre les congréganistes, — il ne l'est pas.

On voit d'un coup d'œil où cela nous conduit. A avoir des lois applicables d'une façon différente suivant qu'on porte un chapeau gris, un pantalon jaune ou un gilet à fleurs.

C'est un nouveau progrès dont nous serons redevables à M. de Goulard au sujet de qui nous proposons le problème suivant :

Pourquoi M. de Goulard est-il ministre, plutôt que balayeur, concierge, facteur de la poste ou conducteur d'omnibus ?

LE DÉJEUNER.

Virginie. — Du potage, merci, je n'ai pas faim.

Adolphe. — Dites plutôt que vous ne l'aimez point.

Virginie. — C'est vrai, je déteste les juliennes.

Adolphe. — Ce n'est cependant qu'un mélange de légumes divers, et je vous croyais du goût pour les fusions.

Virginie. — Votre plaisanterie est d'un goût plus que douteux.

Adolphe. — Vous paraissez de méchante humeur.

Virginie. — Oule serait à moins : n'avoir pas fermé l'œil de toute la nuit.

Au surplus les occasions ne manqueront pas de mettre en pratique les nouvelles théories de ce réjouissant ministre.

L'appât de la famille d'Orléans n'est pas encore apaisé par les cinquante millions qui viennent de passer de nos poches dans son escarcelle.

Ces messieurs ne sont pas encore satisfaits de voir figurer côte à côte ces deux articles au passif de la France :

Prussiens, — cinq milliards.

Princes d'Orléans, — cinquante millions.

Donc, après les princes, les princesses.

Ces dames réclament aujourd'hui à l'Etat, 20 annuités de 900,000 fr. de revenus qui leur avaient été alloués par le second Empire, à titre de compensation de leurs biens confisqués.

Les princesses n'ont pas réclamé sous l'Empire, où la France pouvait payer sans trop de gêne, mais elles jugent bon d'envoyer les huissiers à la République et de croquer leur papier timbré avec les traites prussiennes.

C'est dans l'ordre.

On pourrait objecter d'abord que les biens d'Orléans étant restitués, la cause de ce service de rentes disparaît, — que par conséquent...

Mais de plus il existe dans notre Code civil au chapitre « prescriptions », certains articles qui annulent de plein droit les prétentions tardives et singulièrement inopportunes de leurs Altesses féminines.

Eh bien, la voie est ouverte, que la majorité ne s'en aille pas et M. de Goulard non plus.

En un vote et deux coups de plume l'affaire peut être bâclée ; — voyez plutôt :

« Le Code civil est fait pour les gueux et non pour la famille d'Orléans. »

Ce sera le digne pendant des pouvoirs à suspension double.

— Un homme habile, savez-vous que ce Jules Simon, dans la question des réformes scolaires, du grec et des vers latins !

— Oui, oui, on n'a pas pu lui tirer les vers du nez.

ZÈRE.

Le rapport de Ségur

Certes il n'est pas brillant ce rapport, ni flatteur pour notre administration, et nous reconnaissons volontiers que cette lessive contient une notable quantité de linge malpropre.

Il fallait s'y attendre, et nous avons publié en temps et lieu, aux époques diverses où se produisaient les événements des observations et des critiques qui se trouvent aujourd'hui amplement justifiées.

L'accueil empreint de dévotion et d'incapacité, aux intriguants, aux coureurs d'écus, aux aventuriers plus ou moins polonais qui venaient mettre au service de la France leur gueuserie et leur sabre d'arracheurs de dents ; les organisations de corps de Vengeurs de Chevaliers de la mort ou de jense sais quoi, à grand renfort de galons et d'entrées en campagne, les approvisionnements de bétail ou de fourrage confiés à des médecins et à des avocats,

— tout cela devait fatalement nous conduire à des désordres, à des dilapidations, et à un gâchis financier dont nos poches se souviendront longtemps.

Mais en dehors de ces gaspillages d'argent, de ces marais véreux, de ces opérations maladroites sur lesquelles il ne convient pas de formuler encore une opinion définitive, puisque la discussion générale fixée au 31 janvier peut apporter des documents de nature à justifier leurs auteurs ou à atténuer leur gravité dans une certaine mesure ;

Plus loin, nous lisons encore à propos du 28 septembre :

« On ne trouve pas dans les documents municipaux d'autre trace de cette journée pendant laquelle, jusqu'à quatre heures, le p. éfet resta prisonnier, la municipalité passive, Cluseret, B. kounine et Albert Richard maîtres de l'Hôtel-de-Ville... »

Ceci est encore inexact, au point de vue notamment de M. Hénon, dont le caractère et le rôle nous paraissent avoir été singulièrement travestis dans ce rapport.

Il est de notoriété publique, que le 28 sep-

tembre, M. Hénon ayant pu se dégager à grand peine des pattes du citoyen Saigone, convoqua la garde nationale et se mit en personne à la tête d'un bataillon de la Guilloière, pour rétablir l'ordre. — Est là ce que M. de Ségur appelle *rester passif* ?

M. Hénon était d'une bonité touchant à la faiblesse, il n'était pas doué comme administrateur de qualités transcendantes, mais il possédait au plus haut point ces deux qualités qui en valent bien d'autres : l'honnêteté et le courage.

Pourquoi M. de Ségur n'en dit-il pas un mot !

Dernier échantillon de ces erreurs grossières :

« Les militaires sérieux étaient rarement consultés. — Si l'on appelait parfois le général Bressoles successeur du général Mazure, c'était seulement à titre officieux. »

Où, comment et quand M. de Ségur a-t-il vu que le général Bressoles fut un militaire sérieux ?

Sa campagne de l'Est à la tête du 24^e corps, révéla une incapacité, une impéritie d'un mauvais vouloir même, qui n'avaient d'égal que sa fatuité ridicule, le poussant à donner son nom de Bressoles comme mot d'ordre aux troupes.

Le comité de défense de Lyon aurait eu le plus grand tort de s'entourer « des lumières » du général Bressoles, et on ne peut, que le féliciter de s'en être abstenu le plus possible.

Nous bornerons là nos citations et nos exemples.

Ils suffiront à constater que sur plusieurs points le rapport de M. de Ségur présente des inexactitudes et des erreurs, surtout en ce qui touche les agissements politiques du 4 septembre à Lyon.

Beaucoup de faits sont blâmables sans doute ; nous avons été les premiers à les flétrir énergiquement, alors qu'il y avait plus de danger à le faire qu'aujourd'hui, et nous sommes loin de revenir sur nos anciennes appréciations.

Mais il serait injuste et peu loyal de ne pas tenir compte des passions, des exaltations, des surexcitations, qui ne vous laissent point toujours la libre disposition de votre volonté et de votre sang froid.

Alors qu'on est assis tranquillement sur la rive, il ne faut point s'écrier en présence d'un noyé qui se débat dans un tourbillon : « Voyez cet imbécile, il ne nage pas seulement suivant les règles ! »

La France perdait pied il y a deux ans au milieu d'une vase sanglante ; — que les pédagogues d'aujourd'hui ne se montrent pas trop sévères et lui épargnent de trop longues remontrances.

ENCORE UN MODUS VIVENDI

A M de Larcy, en son bureau de la Commission des Trente à Versailles (Seine et Oise).

Désireux d'apporter son lopin au terrain de la conciliation et sa pierre à l'édifice pondérateur que vous construisez en ce moment de concert avec vos collègues, le sousigné vient vous offrir le programme d'un *modus vivendi* défiant toute concurrence et que son point de vue pratique désigne sérieusement à votre attention.

Si par la plus incroyable fatalité, le mode de règlement des pouvoirs publics dû à la réflexion soutenue et à la haute sagesse du sousigné, n'était pas pris par vous et vos honorables collègues en sérieux

de pareils soupçons.

Adolphe. — Peut-être Henri et Philippe en ont-ils ?

Virginie. — De la bigamie fi donc !

Adolphe. — Du tout, de la jalousie. Justement je vois que vous vous déidez à prendre du potage.

Virginie. — Oh pour en connaître le goût, simplement.

ENTRE LES REPAS

Adolphe. — Voyons nos comptes mon cher intend.

L'intendant. — Voici le dernier inventaire, l'inventaire de décembre.

Adolphe. — Rien : revenus, dépenses, déficit... Comment que vois je là ? Il y a un déficit ?

L'intendant. — Hélas oui !

Adolphe. — Et de... allons, je lis mal, ou vous vous êtes trompé de quelques zéros à droite.

L'intendant. — Hélas non !

Adolphe. — Cent cinquante-trois millions !

L'intendant. — Parfaitement.

Adolphe. — Cent cinquante-trois millions, un pareil chiffre ! mais c'est incroyable, inouï, fabuleux, dévastant... Virginie !

Virginie. — Vous me demandez, Adolphe !

Adolphe. — Voyez madame, le résultat de vos discussions et de vos agitations stériles. Pendant

Adolphe. — Oh, toute la nuit ! Un peu de fièvre ?

Virginie. — De la viande aujourd'hui ! Oubliez-vous que nous sommes vendredi ? Vous avez juré de ne faire danser !

Adolphe. — Je vous assure que jamais pareille intention... alors ces écervelées...

Virginie. — Et l'horreur ! Qu'on m'enlève de suite ces vilaines bêtes rouges. Il faut convenir Adolphe que votre cuisinier est déplorable.

Adolphe. — Je pensais cependant l'avoir choisi suivant votre goût, après le dernier que vous avez méprisé à la porte.

Virginie. — Je ne dis pas, il a certains plats qui me conviennent : mais aujourd'hui...

Adolphe. — Aujourd'hui Virginie, vous avez vos vapeurs !

Virginie. — C'est cela moquez-vous, convrez-moi de ridicule. Ah Adolphe vous me rend z depuis quelque temps l'existence bien malheureuse !

Adolphe. — Il me semble au contraire que votre caractère a singulièrement changé à mon égard.

Virginie. — Il vous sied bien de vous plaindre.

Adolphe. — Comment ne me plaindrais-je pas ? Chaque jour ce sont des reproches, des récriminations, des scènes.

En vain je m'efforce à vous satisfaire et à vous

contenter ; en vain je me soumetts à toutes vos volontés, à toutes vos fantaisies, à tous vos caprices ; — c'est dans notre maison un va et vient continuel d'employés et de serviteurs dont nous changeons comme des chemises. Celui-ci déplaît, — renvoyé ! Celui-là a un langage qui offense vos oreilles, — remplacé ! Cet autre porte un chapeau qui effarouche vos regards, — à la porte ! sans même qu'on lui accorde la hantaine de grâce. Vous me avez des cuisiniers, de nos gens d'intérieur, songez que voilà le cinquante-deuxième depuis moins de deux ans !

Et notre économe changé quatre fois ! Et toute la valetaille inférieure, le menu fretin, les marmittons, les gâte-sauce qui paraissent et disparaissent sur un signe de votre petit doigt !

Tout cela ne réussit point à apaiser vos mécontentements, à calmer vos colères ; je vois que la vie commune vous est devenue insupportable, que vous uniez avec moi ne vous convient plus, que vous recherchez un divorce ou une séparation de corps, que vous ne vous souvenez plus en un mot de nos serments échangés, de notre foi jurée, de nos amours passés... Virginie vous regrettez Paul !

Virginie. — Adolphe, cette supposition injurieuse...

Adolphe. — Alors ce sera Henri.

Virginie. — Qui vous croirez !

Adolphe. — Ou bien Philippe.

Virginie. — Je ne descendrai pas à me justifier

se considération, c'est qu'il faudrait désespérer du patriotisme éclairé qui anime votre commission et renoncer à jamais à l'entente cordiale que vous vous efforcez d'établir entre l'Assemblée et le chef du Gouvernement.

Au fond, vous êtes d'accord avec le Président de la République, — dans les assemblées on est toujours d'accord sur le fond, la forme seule a le privilège de diviser.

De quoi s'agit-il en somme ?

M. Thiers veut comme par le passé, défendre en personne son gouvernement, ses ministres, ses projets de lois, répondre à vos interpellations sur la politique intérieure ou étrangère, en avertissant votre Président.

Vous, vous lui refusez le droit de prendre la parole sans une autorisation formelle, et décrivez voter et discuter hors sa présence ?

Daignez seulement jeter un regard sur le projet suivant et vous pourrez convaincre vos 19 collègues que l'accord est plus aisé à établir sur ces bases qu'il n'est facile de combler 153 millions de déficit dans les impôts.

Art 1. — M. Thiers sera entendu par l'Assemblée toutes les fois qu'il en manifestera le désir pour défendre un projet de loi.

Toutefois, afin de neutraliser l'éloquence du Président de la République, il devra indiquer au moins trois mois à l'avance le jour où il prendra la parole.

Art 2. — Il est loisible au Président de la République de venir en personne répondre aux interpellations sur la politique extérieure.

Néanmoins pour se soustraire à l'influence personnelle de M. Thiers, il est convenu que s'il porte la parole devant l'Assemblée, les gestes lui sont interdits, et resteront la spécialité de M. de Rémusat.

Art 3. — Le Président de la République pourra répondre en personne aux interpellations sur la politique intérieure.

Cependant, dans le but d'éviter une action trop directe de M. Thiers sur l'Assemblée, il se bornera à parler, M. de Goulard fera les gestes et M. Jules Simon boira les verres d'eau sucrée.

Art 4. — Dans le cas où le président de la République voudrait comme par le passé, se priver entièrement des services de ses ministres, l'Assemblée verrait avec satisfaction qu'on fit établir un conduit acoustique partant du cabinet de M. Thiers et aboutissant à la tribune.

Ce mode de transmission des discours présidentiels assurerait à la fois le droit de M. Thiers de parler aux représentants du pays, et dispenserait entièrement l'Assemblée de sa présence.

Art 5. — Si malgré ces art et ces, l'Assemblée ne croyait pas son indépendance complètement assurée et craignait de subir encore l'influence du Président de la République, elle se réserve la faculté de voter les projets de lois ou ordres du jour motivés ou non avant toute discussion préalable, quitte à écouter M. Thiers après le scrutin.

Art 6. — Dans le cas où le Président de la République renoncerait de son plein gré à la parole après l'avoir demandée, l'Assemblée, en reconnaissance de ce procédé délicat, prend l'engagement d'écouter ses ministres dans les propositions suivantes :

Pour un discours de M. Thiers, elle entendra : M. Dufaure pendant 24 heures, M. de Goulard pendant 36 heures, M. Jules Simon pendant 8 jours et M. Tisserand de Bord pendant un mois, fait-il de 31 jours.

Persuadé, moniteur, que vous et vos très honorables collègues adopterez le projet ci-dessus et l'adopterez dans son entier, le soussigné n'hésite pas à le soumettre à vos hautes délibérations.

Il espère qu'il mettra définitivement fin aux tiraillements existant entre le Gouvernement et la Commission des Trente et fournira à l'Agence Havas l'occasion de s'écrier dans son langage usagé :

Enfin le terrain de la conciliation est trouvé ! Amen. A. MONEY.

VERS LATINS

Calypso ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse, Mgr Dupanloup ne peut se consoler

de la suppression des vers latins, et la seule pensée que les élèves de quatrième feront moins de thèmes, le plonge dans la consternation.

Le bouillant prêtre a rencontré dans ces exercices scolaires qui nous ont tous tourmentés et abrutis sur les bancs du collège, des égarés, des vertus et des avantages qu'on n'y avait pas encore soupçonnés.

M. Jules Simon s'était permis de porter une main sacrilège sur cette routine séculaire, héritage précieux et sacré des R. P. Jésuites. Mais Monseigneur était là, et relevant les manches de sa soutane, il a frotté de la belle manière les oreilles ministérielles de M. Jules Simon.

Les âmes dévotes du diocèse d'Orléans ont dû être contentes. Monseigneur avec une politesse épiscopale et son onction habituelle a dit carrément à M. Jules Simon :

« Dans ce que vous avez dit, il n'y a rien de sérieux ! » Puis élevant le débat à sa véritable hauteur, Monseigneur a dénoncé l'esprit révolutionnaire et communard de la circulaire. Il a affirmé que le *Thesaurus* est la base de la société, que toucher à la grammaire de Lhomond c'est jeter le trouble dans les esprits l'inquiétude dans les familles, et que sans thème latin il n'y a plus ni honneur, ni discipline, ni littérature.

Mgr Dupanloup a développé cette thèse avec un aplomb et une gravité qui lui font honneur, car il ne dit pas être tacite de dire ces choses-là sans rire.

La droite a applaudi avec entrain.

Où la politique va-t-elle se nicher ?

Voici le vers latin devenu question politique, et le rudiment question sociale. Les conservateurs les ont pris sous leur protection, et nous les verrons figurer un de ces jours dans les professions de foi électorales.

On ne parlera plus de la religion, de la famille et de la propriété, mais on se dira parti sans du vers latin, de la grammaire de Lhomond, du thème latin, du jardin des racines grecques.

Tout cela parce que la circulaire est signée Jules Simon au lieu d'être signée Delputt !

Nous ne sommes pas suspect de trop de tendresse pour M. Jules Simon, mais il est juste de reconnaître qu'il a fait un effort pour sortir de l'ornière où a croulé notre jeunesse.

Il a couru au plus pressé et il a porté remède aux absurdités les plus saillantes de notre éducation antédiluvienne.

On ne peut lui reprocher qu'une chose, c'est de ne pas avoir fait assez.

Mgr Dupanloup trouve qu'il a fait beaucoup trop.

Il a pour cela de fort bonnes raisons.

En fait de politique, Monseigneur s'en tient à celle de M. de M. et en fait d'éducation aux méthodes du temps de Bossuet.

Au XVIIIe siècle, on n'apprenait dans les collèges que du grec et du latin, restons-en là !

Que pourrait-on enseigner en dehors de ces deux langues mortes, si utiles pour chanter les vèpres ?

La géographie ? Elle est inutile.

L'histoire ? Elle est subversive.

La physique, la chimie, l'astronomie, la géologie ? Ces sciences la ébranlent la foi.

Les langues vivantes ? Elles ne conviennent qu'aux affines de l'Internationale.

Toutes ces études ennuient l'esprit révolutionnaire d'une manière funeste.

Monseigneur d'Orléans ne veut pas de ces innovations.

Il y a 300 ans, on faisait des vers latins ; donc, tous les générations de collégiens devaient faire des vers latins, *in secula seculorum et vitam eternam*.

Ce genre de raisonnement est d'un emploi facile et irrésistible.

Du moment qu'une chose se faisait, se disait ou se pensait, il y trois siècles, elle est hors de discussion.

Ce chiffre rond de 300 ans est de plus très commode et c'est autour de lui que gravitent les regrets et les espérances de M. de la Rochefoucauld-Bisaccia et de ses amis.

heures, je dis en ville.

Virginie. Ne comptez pas sur moi, non plus, je dis chez ma mère.

Adolphe. — Ah vous en avez une !

Virginie. — Insolent !

LE COUCHER

Virginie. — Adolphe, j'ai beaucoup réfléchi depuis quelques heures.

Adolphe. — Virginie, je me suis livré à une occupation absolument identique... Ne tirez pas ainsi la couverture.

Virginie. — Je me disais Adolphe, que depuis ce matin nous n'avons cessé de nous disputer... ne poussez pas ainsi mon oreiller.

Adolphe. — Depuis ce matin quatre heures, c'est vrai... Remarquez que j'ai une jambe complètement dénouée.

Virginie. — Et que ces querelles, ces discords continus produisent le plus fâcheux effet, avaient la plus pernicieuse influence... Vous êtes décidé à me jeter dans la rue !

Adolphe. — Vous avez mille fois raison Virginie : la seule considération en souffrance mais ce qui est plus grave encore : nos intérêts... cette fois mes deux jambes.

Virginie. — Aussi pensais-je que ce serait une excellente chose que d'imaginer un moyen de met-

tre fin à ces dissensions... doucement de grâce, je suis suspendue sur le côté.

Adolphe. — J'abonde complètement dans votre sens — Vous tenez vraiment à me faire enrager.

Virginie. — Ce moyen je crois l'avoir trouvé... Prenez garde, je tombe...

Adolphe. — Je pense pareillement l'avoir découvert. Ah la couverture... passe, mais le drap !

Virginie. — Mon expédient est des plus simples : il s'agit simplement de vous interdire la parole... Air, un peu plus !

Adolphe. — Comment dites-vous cela ?... Non Virginie et tout le drap ce n'est pas raisonnable !

Virginie. — Pour qu'une discussion existe, il faut le concours de deux personnes et de deux langues. Lorsque je parlerai seule, me suis-je dit, et qu'Adolphe sera réduit au silence, forcément, les discordes cesseront : j'aurai toujours raison.

Adolphe. — Mon moyen est tout aussi peu compliqué. Il consiste uniquement à prendre pour moi une seconde chambre qui sera exclusivement à ma disposition.

Virginie. — Exclusivement, dites-vous ?... En vérité. Adolphe, vous ne pouvez prétendre occuper tout le lit.

Adolphe. — Nos querelles, si je pense, viennent surtout de votre cohabitation commune. Le jour où nous aurons chacun notre appartement, où je pourrai me retirer à volonté dans une pièce sé-

A la sortie.

Au sujet de l'hiver tout-à-fait printanier dont nous jouissons depuis quelque temps, les avis sont partagés.

D aucuns croient que c'est la promulgation de la nouvelle loi militaire qui a décidé cette année le Printemps à devancer l'appel.

D'autres prétendent que le Printemps de 1873 est un républicain avancé qui désirent protester à sa façon contre le maintien de l'état de siège et la suppression du *Corsaire*, s'amuse à faire paraître des myriades de feuilles nullement autorisées et à l'apparition desquelles les autorités militaires essaieraient vainement de s'opposer.

Quant à moi, me préoccupant fort peu de savoir à quelle cause nous devons attribuer cette végétation anticipée, je ne songe qu'à en régaler ma vue.

Et voilà comment je me suis amusé tantôt dans le parc de Versailles où je ne pouvais me rassasier d'admirer la profusion et l'abondance floraison de tous ces milliers d'arbres et d'arbustes.

Je ne serais nullement surpris, soit dit entre parenthèses, qu'en voyant avec quelle émotion et quel attendrissement, je contemplais tous ces verts porte-feuilles, les moins-àux francs d'alentour ne m'aient pris pour M. Jules Simon.

Lorsque je suis arrivé à mon poste d'observation habituel, devant le perron de l'Assemblée, il était trop tard, nos honorables étaient partis.

J'ai eu la bonheur cependant d'apercevoir deux retardataires auxquels je me suis empressé d'embrasser le pas.

Comme ils parlaient haut et que j'ai l'ouïe fine, j'ai pu entendre ce qui suit :

Horresco referens !

— Connaissez-vous les curieux calculs de chiffres à l'aide desquels on démontre que l'empereur devait fatalement mourir cette année ?

— Entre nous, je crois que le seul calcul qui ait eu réellement une influence fatale sur le décès de Napoléon III, c'est le calcul vésical dont il était atteint.

— Et dire cependant que l'unique abnégation qui ait été constatée aux obèques de Louis Bonaparte, c'est justement l'absence de Pierre !

— C'est pétrifiant !

— Parlons d'autre chose.

Si M. Thiers meurt jamais lui aussi de la pierre, ce sera incontestablement d'une pierre à feu.

A peine rentré de Trouville le voilà qui songe à aller assister à Calais à de nouvelles expériences d'artillerie.

— Il m'a je crois fort, malgré tout, que les canons qui préoccupent le plus en ce moment M. le Président de la République, ce sont les canons du concile des Trente.

— Voilà une appellation qui a été bien trouvée. Il est certain, que dans cette fameuse commission des Trente, il n'est question que de conciliation.

— M. Thiers et la commission finiront ils par s'entendre ?

— Haut haut ce sera difficile, car ils ne chantent pas le même air. M. Thiers fredonne :

« En mon bon droit, j'ai confiance. »

Et la Commission, murmure la fameuse ronde des *Mousquetaires de la Reine* :

« De la prudence, etc... »

— Enfin, Dieu veuille que tout cela ait un bon dénouement.

— C'est là précisément ce qui manque à la nouvelle pièce de Dumas fils : *La Femme de Claude*.

— Le fait est que le coup de fusil de la fin ne signifie pas grand chose.

— Si encore au moment où son mari la couche en joue, madame Claude se mettait à pleurer, on aurait à du moins, un effet de l'arme.

— (A part) Tiens, voilà un mot que je fourrerai dans mes échos de demain.

Ciel ! qu'ai-je entendu !

Ainsi les deux citoyens auxquels je marche sur les talons depuis vingt minutes ne sont que de simples reporters.

Eh bien, vrai, je m'en doutais !

Ben mieux, je suis convaincu maintenant que l'un d'eux n'est autre qu'Albert Millaud, du *Figaro*, le même qui a monté depuis quelque temps, au terrible M. Baze, une scie qui n'a qu'un fort, c'est de porter complètement à faux.

Albert Millaud s'est amusé à faire du farouche questeur, un disciple du bon Lafontaine.

Or, c'est là, comme je vais l'expliquer dans une fable qu'à mon tour je dédie à l'auteur du *Péché vénien*, c'est là, un centre sens absolu :

ALBERT MILLAUD, M. BAZE ET LA LOGIQUE.

Fable.

Quand Millaud, du bourru questeur,
Fait un fabuliste amateur.
Il erre, c'est incontestable.

Moralité :

Un homme grincheux et rageur
Ne peut pas être un homme à fable.
S. TRABAN.

THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — La soirée au bénéfice de M^{me} Ballauri, si souvent annoncée et remise, a eu lieu enfin lundi, devant une salle comble ou à peu près. Un double attrait y avait amené la foule, — la première représentation des *Fils du peuple*, de M. Victor Chauvet, et la reprise d'*Orphée aux Enfers*, d'Offenbach.

M. Victor Chauvet, un de nos compatriotes, n'est point tout à fait un débutant au théâtre. Quelques-unes de ses pièces ont été autrefois jouées aux Célestins.

Son titre de concitoyen et le nouvel essai de décentralisation dramatique et littéraire tenté par lui, mériteraient notre indulgence et nous serions tout disposé à la lui prouver en nous abstenant de critiquer ou mieux encore de mentionner son œuvre, — si M. Chauvet n'était pas très-probablement convaincu de son succès, puisque, un peu trop ému par les applaudissements des galeries supérieures, il a cru devoir paraître sur la scène et venir saluer le public à la chute du rideau.

Certainement, si l'unique but de l'auteur était de provoquer les bravos d'une partie des spectateurs, il a réussi selon ses desirs.

Sans fond, sans intrigue soutenue, au moyen de scènes banales trahissant la plus grande inexpérience, un drame est toujours certain d'être applaudi par le public des étages élevés, à la condition que le dialogue foisonne de tirades philosophico-démocratico-sociales, soit assaisonné plus que de raison des mots sonores d'honneur, de travail, de vertu et saupoudré fortement de liberté, d'égalité et de fraternité.

Qu'on y ajoute les épithètes corsées de lâche ! menteur ! fainéant ! bandit ! coquin ! brigand ! prononcées vigoureusement par le premier rôle, et les spectateurs populaires, souvent un peu naïfs et prompts à saisir au passage ce qui peut flatter leurs instincts, leurs sentiments ou leurs passions, se fassent aisément empoigner et applaudissent de confiance, s'en rapportant à l'étiquette du sac sans regarder de trop près au contenu.

Mais si M. Chauvet a essayé autre chose que d'aligner des phrases à effet retentissant, s'il a voulu produire une œuvre théâtrale, exprimer une idée, analyser un sentiment, nous croyons qu'il s'est trompé.

parée, nous nous entendrons à merveille... Virginie, Virginie, laissez-moi au moins un morceau de toile !

Virginie. — Et vous supposez, Adolphe, que je consentirai à une combinaison qui vous permettrait de me faire des infidélités, de me tromper, de décocher même, de lacérer à votre aise notre contrat de mariage ? Non, c'est risé.

Adolphe. — Et vous comptez, Virginie, que je me résignerai au rôle de muet, alors que vous débiteriez toutes les sottises qu'il vous plaira ? Non, fichtre pas !

Virginie. — Alors, c'est la bataille ?... Mais vous m'écrasez contre le mur, malheureux.

Adolphe. — Donc, c'est la guerre ?... Vous tenez à ce que je meure d'une fluxion de poitrine, — mauvaise ! — Un coup à la porte ! Peut-être quel-que voisin dont nous troublerions le sommeil par nos lutes bruyantes. Attendez.

Virginie. — Eh bien ? Quel air lugubre !

Adolphe. — Le propriétaire de la maison *Congé* par huisier...

Virginie. — Pourquoi ?

Adolphe. — Pour tapage nocturne.

Virginie. — Ainsi, on nous renvoie ?

Adolphe. — Mon Dieu oui ! Commandement de payer ; — commandement de partir...

Voilà où mènent les mauvais ménages.

L. LECLAIR.

que vous troublez la paix du ménage, les affaires se négligent, et la maison se ruine. Mais que cette année à nos revenus 153 millions. Comment combler cet abîm ?

Accusez-en votre caractère détestable, vos disputes et vos querelles qui nous détournent de nos préoccupations sérieuses.

Virginie. — Accusez en plutôt vos calculs déplorablement faux que j'ai combattus vainement. Vous pouvez constater aujourd'hui la funeste influence de vos erreurs.

Adolphe. — Virginie, sachez une fois pour toutes que je ne me trompe jamais. Comme le Marseillais, j'ai essayé, je ne peux pas !

Virginie. — J'ai toujours pensé que votre sottise finit nous perdrait.

Adolphe. — J'ai toujours estimé que votre ignorance et votre humeur capricieuse nous ruineraient.

Virginie. — A vous la responsabilité de ces mécomptes qui nous accablent.

Adolphe. — A vous le remords des millions qui nous manquent. Ou le frappe : qu'y a-t-il encore ? voyez donc mon cher l'intermédiaire !

L'intermédiaire. — Un papier d'huisier : Commandement de payer...

Adolphe. — Hlas, la fin de toutes les querelles.

LE DINER

Adolphe. — Virginie, ne m'attendez pas à six

